



# INFOSMOY

N° 14 – Décembre 2016

## LE MOT DU MAIRE

---

Chers osmoyens, chères osmoyennes,

Vous l'avez remarqué, votre nouveau journal communal est revêtu de neige en ce mois d'hiver... mais verrons-nous quelques flocons tomber sur notre village cette année ? Certes, bien que ce phénomène climatique provoque de la gêne, sur les routes notamment, nous adorons tous voir notre belle campagne se parer de blanc. Et avouons-le, une bonne bataille de boules de neige, c'est sympathique. Espérons que les fêtes de fin d'année nous réserverons un magnifique Noël blanc.

Dans la nouvelle rubrique « vous êtes à l'honneur », découvrez les adolescents de notre commune qui ont brillé par leur réussite scolaire ou sportive et qui ont accepté d'apparaître dans l'**Infosmoy**.

Bravo à ces jeunes, l'équipe municipale est fière de leur parcours et les encourage pour la suite.

Cette année 2016 a été marquée par le départ de Karine VAN DER WOERD, enseignante puis directrice de l'école de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, partie sur une autre commune. C'est Mme VINTAM qui a pris la suite à qui je souhaite la bienvenue.

Une nouveauté s'annonce au repas de Noël du restaurant scolaire prévu le 15 décembre prochain, puisqu'une visite surprise est attendue...mais chut, ne dites pas aux enfants que c'est un monsieur avec une grande barbe blanche habillé tout en rouge qui aura plein de friandises dans ses poches. Et après ce repas de fête, un film sera diffusé aux élèves de l'école d'OSMOY suivi d'un goûter, et tout cela dans la bonne humeur. Rappelons qu'il est important de continuer à faire rêver les bambins et j'espère que cette journée leur sera agréable. Je remercie les élus qui sont à l'origine de cette sympathique idée et de son organisation, ainsi que la Municipalité de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS pour sa participation à cet événement.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous aussi, les adultes, continuez de croire en la magie de Noël et continuez d'avoir cette petite lumière qui brille dans les yeux.

Le Maire,  
**Joël DURAND**





## LA MAIRIE VOUS INFORME...

### ➤ Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie au public

**Vous êtes nombreux et nombreuses à passer en Mairie EN DEHORS des horaires d'ouverture au public.** La secrétaire vous accueille malgré tout et donne suite à vos demandes alors qu'il s'agit de son temps de travail pour la gestion administrative de la commune.

Aussi, pour toutes vos démarches (paiement de la cantine, inscription scolaire, demande de carte de déchèterie, etc.) **merci de bien vouloir respecter ces horaires d'ouverture au public, à savoir :**

- **Le mercredi de 14h00 à 18h30**
- **Le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30**



### ➤ Inscription sur la liste électorale

La date limite pour vous inscrire, en Mairie, sur la liste électorale est le **vendredi 30 décembre 2016.**

### ➤ Carte Nationale d'Identité : nouvelles modalités de délivrance

Depuis le 8 novembre 2016, les modalités de délivrance de la Carte Nationale d'Identité ont évoluées dans le Département des Yvelines. Ces nouvelles modalités s'alignent sur celles déjà en place pour les passeports biométriques. Elles permettent de sécuriser la CNI dont le format demeure inchangé et qui (sauf en cas de perte ou de vol) reste gratuite. Les délais de délivrance sont également réduits.

Vous devez cependant impérativement vous adresser à l'une des 34 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreintes dont la liste est consultable sur le site de la Préfecture ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)). La Mairie d'OSMOY n'est donc plus apte à vous délivrer une CNI.

Vous avez également la possibilité d'effectuer, depuis votre domicile, une pré-demande en ligne disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> qui remplace le dossier papier. Ce dispositif concerne aussi bien les nouvelles demandes que les renouvellements ou les pertes ou les vols. Votre mairie de domicile peut vous aider dans cette démarche.



La Mairie de Houdan souhaite, à ce sujet, vous indiquer que ses services municipaux instruisent ces demandes **uniquement sur rendez-vous** à prendre auprès de l'accueil de la Mairie (☎ 01.30.46.81.30), les plages horaires des rendez-vous étant à ce jour :

- Le mardi de 18h00 à 19h40
- Le mercredi et le vendredi de 15h00 à 17h15
- Le samedi de 9h00 à 9h45

Tout dossier présenté incomplet impliquera le rejet de la demande et l'obligation de solliciter un nouveau rendez-vous.



## ➤ Plan Vigipirate à l'école

Je souhaite rappeler l'utilité de la mise en place du plan Vigipirate à l'école. Suite aux attentats de novembre 2015 à PARIS, ce plan a été instauré par le Gouvernement et nous sommes tenus de nous y conformer. La vigilance doit être de rigueur, même dans nos campagnes, en raison du niveau de menace terroriste très élevé.

C'est pourquoi la directrice de l'école, Mme VAUXION, demande **que les parents ne se réunissent pas devant l'école ni devant l'arrêt du bus**. Certain de votre compréhension face à ces mesures de sécurité, je compte sur votre bon-sens pour les respecter.

Le Maire,  
Joël DURAND

**« La sécurité est un droit. Un droit essentiel, pour tous nos concitoyens. Un droit qui constitue, pour ce Gouvernement, un devoir et une exigence. Nous mettons tout en œuvre pour la garantir et l'assurer sur l'ensemble de notre territoire, et dans toutes les institutions de la République. »**

Des instructions claires ont été données, à la suite desquelles de nombreuses actions ont été engagées sur le terrain. Pour les mener à bien, la coopération entre les ministères de l'Intérieur, de l'Éducation nationale et de l'Agriculture n'a cessé de s'accroître ces derniers mois.

Cette mobilisation collective assure une coordination à tous les niveaux et nous permet de mettre en œuvre de nouvelles mesures, avec un objectif clair : garantir un haut niveau de sécurité à l'ensemble de nos établissements scolaires. »

*Naja Vallaud-Belkacem, Bernard Cazeneuve et Stéphane Le Foll*

### SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



#### POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux abords des établissements



Évitez les attroupements devant l'établissement



Signalez tout comportement ou objet suspect



Organisation de trois exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées, consignes relatives aux voyages scolaires sur [education.gouv.fr/vigipirate](http://education.gouv.fr/vigipirate)

#### PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



LE COMPTE TWITTER  
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte



gouvernement.fr/appli-alerte-saip





Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement



### Protection des espaces scolaires

[Bulletin officiel du 24 décembre 2015 - Instruction du 22 décembre 2015 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Intérieur](#)

[Mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015](#)

[Bulletin officiel du 26 novembre 2015 - Circulaire n°2015-206 du 25 novembre 2015 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Intérieur](#)



## ➤ Impact de la refonte de la ligne de bus n° 2 pour les lycéens et usagers

Depuis la rentrée scolaire 2016, la restructuration du réseau de transport collectif a impacté, notamment, la ligne de bus n° 2 desservant notre village, et de nombreux usagers, principalement des lycéens, ont exprimé leur mécontentement.

De l'avis général, les nouveaux horaires paraissent inadaptés. Ainsi, les lycéens arrivent plus de trente minutes avant le premier cours alors que le lycée n'est pas ouvert. Le bus suivant, malheureusement, ne leur permet pas d'arriver à l'heure. L'offre de bus a donc été réduite pour eux. Des travaux sur la ligne ont également générés de nombreux mécontentements, les horaires variant constamment depuis le début de l'année et certains bus ayant été tout simplement annulés sans prévenir.

Par ailleurs, l'arrêt de la subvention du Département pour les familles non boursières qui se sentent lésées de devoir payer 341,90 euros pour une carte qui ne permet pas d'être utilisée sur notre territoire rural, est sévèrement décrié. En effet, il n'y a pas de bus pour se déplacer en journée, ni en week-end et pendant les vacances scolaires.

Se pose également le problème du premier passage du bus qui ne permet pas de prendre le train de 6h45 mais celui de 7h15, ce qui est tardif pour bon nombre d'usagers. De même le soir, au départ de la gare d'ORGERUS, le dernier bus desservant le village est à 18h45 alors qu'il en faudrait un bien plus tard.

Ainsi, la Mairie d'OSMOY a fait remonter au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) les problèmes rencontrés par les usagers et demandé, par un courrier du 18 novembre 2016, des améliorations : horaires plus adaptés, offre de bus en journée plus développée, passages pendant les vacances scolaires pour permettre aux étudiants de se déplacer pour des loisirs par exemple...).

Par ailleurs, un rendez-vous est également programmé avec la directrice de Transdev HOUDAN.

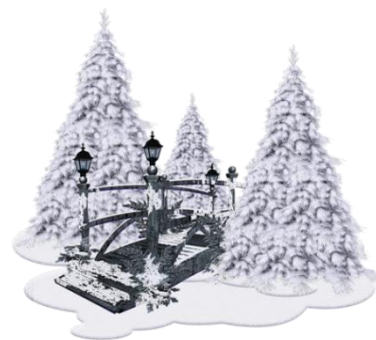
Nous espérons que le STIF prendra en considération notre requête et qu'il sera sensible à l'isolement que provoque le manque de transport collectif dans les communes rurales en général.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite donnée à cette mobilisation municipale.

## ➤ Elections présidentielles et législatives

Petit rappel du calendrier électoral pour 2017 :

- élection présidentielle : **les 23 avril et 7 mai 2017**
- élections législatives (députés) : **les 11 et 18 juin 2017**



## ➤ Repas de Noël au restaurant scolaire et journée festive

Comme signalé dans le mot du Maire, le repas de Noël cette année se déroulera le jeudi 15 décembre 2016. Pour les parents qui ne l'aurait pas encore fait, **l'inscription de votre enfant est possible jusqu'au mercredi 7 décembre prochain inclus.**

Des élus d'OSMOY et de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS seront présents pour partager le bonheur des petits élèves et ne manquerons pas d'immortaliser cette journée par quelques photos.

Une nouveauté cette année : nous devrions avoir la visite du Père-Noël (chut, c'est une surprise !) qui offrira aux enfants des chocolats offerts par les mairies. Un film sera projeté dans la salle des fêtes pour les élèves d'OSMOY, avec un petit goûter pour finir la journée festive.





## L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

### ➤ Dates des congés scolaires

- Noël ➤ du samedi 17 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 inclus
- Hiver ➤ du samedi 4 février au dimanche 19 février 2017 inclus
- Printemps ➤ du samedi 1er avril au lundi 17 avril 2017 inclus
- Été ➤ du samedi 8 juillet au dimanche 3 septembre 2017 inclus



### ➤ Fête de l'école et départ de la directrice de ST-MARTIN-DES-CHAMPS

Quelques photos souvenirs de la fête de l'école 2016 et du départ de Mme Karine VAN DER WOERD, ancienne directrice de l'école de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.





## VOUS AVEZ LA PAROLE

### ➤ Marché de Noël à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

La Mairie de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS a le plaisir de vous informer qu'un marché de Noël se déroulera le dimanche **11 décembre 2016 de 10h00 à 18h00** à la salle polyvalente. N'hésitez pas à vous y rendre pour y passer un moment sympathique en famille.



### ➤ Le festival de la terre : remerciements

*"Le 4 septembre dernier, vous nous avez fait l'honneur d'être présent et de nous apporter votre soutien pour la 63ème édition du festival de la Terre des Jeunes. Agriculteurs d'Ile de France.*

*Malgré le ciel gris et les contraintes de sécurité, cette journée a été une formidable réussite pour chacun d'entre nous et un ravissement pour les 5000 personnes qui se sont déplacées.*

*Nous tenions à vous apporter nos plus sincères remerciements pour nous avoir fait confiance pour ce Festival qui est un moment extrêmement important pour notre structure et pour nos agriculteurs.*



*Le territoire yvelinois se souviendra de ce 4 septembre comme d'une journée sous le signe de l'authenticité et de la ruralité.*

*Nous espérons sincèrement que vous avez passé une belle journée en notre compagnie et que nous aurons le plaisir de vous retrouver pour les prochaines éditions.*

**ENCORE MERCI A VOUS."**

63<sup>ème</sup> édition du Festival de la Terre : authentique et rural à l'image du département des Yvelines. Pour cette nouvelle édition, ce sont plus de 5000 visiteurs qui ont foulé le sol de la commune de Longnes, les Jeunes Agriculteurs (JA) du canton ont mis beaucoup de cœur dans l'organisation de cet événement qui a pris plus d'un an de préparation. Ce dimanche 4 septembre entouré de leurs partenaires, de leur soutien et de tous les JA du territoire, la grande famille des Jeunes Agriculteurs Ile de France a su se fédérer autour de cet événement et accueillir dignement le grand public.





## ➤ Site internet « [www.sortir-yvelines.fr](http://www.sortir-yvelines.fr) » du Conseil Départemental des Yvelines

Après de longs mois de conception nous sommes heureux de vous annoncer la mise en ligne de **la nouvelle version** de notre site internet **[www.sortir-yvelines.fr](http://www.sortir-yvelines.fr)** (nom de domaine inchangé) !



Vous retrouverez dans cette nouvelle version toutes nos rubriques :

- Agenda
- En famille
- Détente et loisirs
- Châteaux et patrimoine
- Bars et restaurants
- Nature et terroir



Et bien sûr nos rubriques éditoriales « **zoom sur** » et « **Notre sélection d'idées de sorties** ».

Cette nouvelle version fait la part belle aux moteurs de recherches et positionne notre **Agenda des Sorties** en priorité sur notre site internet.

**La grande nouveauté est l'ouverture d'un formulaire vous permettant de proposer, vous-mêmes, vos événements au sein de notre Agenda en ligne à travers un formulaire dédié.**

Sachez qu'être valorisé sur ce site vous offre la possibilité de valoriser vos événements auprès des plus de 1 400 000 visiteurs annuels sur notre site !

Afin d'optimiser la mise en ligne qui sera modérée et de permettre un référencement efficace, vos manifestations devront comporter certains champs obligatoires et être renseignées suffisant en amont (J-15 impérativement).

Pour toutes questions concernant la nouvelle version de ce site et l'utilisation de ce nouveau formulaire, n'hésitez pas à me contacter !

Bien cordialement,

*Elodie BASSET*

*Rédactrice en Chef du site [www.sortir-yvelines.fr](http://www.sortir-yvelines.fr)*

*Yvelines Tourisme*

*3 rue de Fontenay 78000 Versailles*

## ➤ Se former gratuitement grâce à la Région Ile-de-France

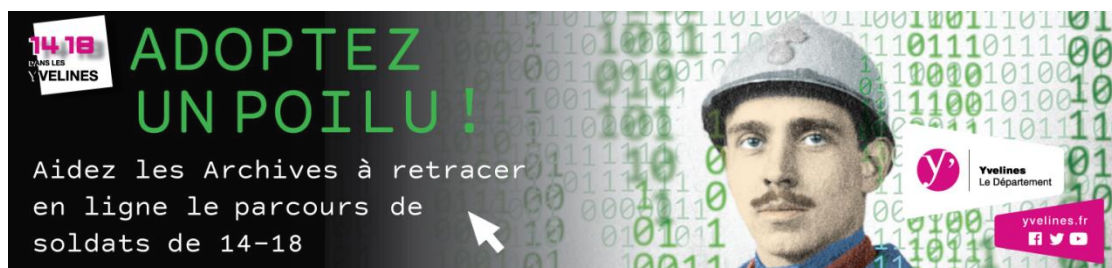
La Région Ile-de-France propose des formations professionnelles gratuites, notamment dans les secteurs qui recrutent : informatique, sécurité, transport-logistique, sanitaire-social, industrie, hôtellerie-restauration. Ces formations s'adressent à des personnes en recherche d'emploi, inscrites ou non à Pôle Emploi.

Vous avez **jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire**, alors n'hésitez pas à vous renseigner soit en mairie (dépliant à disposition), soit en consultant le site internet : **[formations.iledefrance.fr](http://formations.iledefrance.fr)**





➤ **Contribution aux Archives Départementales : campagne « adoptez un poilu »**



**Entre 1914 et 1918, des milliers d'hommes de l'ancienne Seine-et-Oise ont été incorporés dans l'armée. Leur parcours militaire reste aujourd'hui méconnu. Dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre, les Archives départementales des Yvelines lancent à appel auprès de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution et reconstituer en ligne l'histoire de ces soldats.**

L'opération intitulée « Adoptez un poilu ! » vise à indexer en ligne les 220 000 fiches matricules des soldats de 14 - 18 : description physique, régiments, éventuelles blessures ou mention « mort pour la France »... Ces informations deviennent consultables par tous les internautes (grand public, chercheurs, enseignants et leurs élèves) et permettent ainsi de mieux connaître l'histoire individuelle et collective des combattants de la Grande Guerre.

Combien de soldats ont été mobilisés dans ma commune ? Combien furent faits prisonniers ? Ont-ils été blessés ?

Pour faire revivre cette histoire et participer, il suffit de se connecter sur le site des Archives départementales ([archives.yvelines.fr](http://archives.yvelines.fr)) et de créer un compte. Dans ce projet collaboratif, des défis communs sont proposés aux contributeurs, récompensant notamment les plus assidus.

Découvrez l'opération « Adoptez un poilu ! » sur : [archives.yvelines.fr](http://archives.yvelines.fr)  
Facebook dédié pour suivre l'actualité et échanger avec la communauté de volontaires :  
<https://www.facebook.com/ArchivesYvelines>







## VOUS ÊTES À L'HONNEUR

### ➤ Les bacheliers 2016 de la commune

C'est un honneur de vous présenter les quatre bacheliers qui ont accepté d'apparaître dans cette rubrique. Le 5<sup>ème</sup> n'ayant pas souhaité participer, nous respectons son choix et lui adressons toutes nos félicitations.

Parmi ces quatre adolescents, 3 mentions ont été obtenues : deux « très bien » et une « assez bien ». Cependant, mention ou pas, l'obtention du BAC reste gratifiant pour ces jeunes et une fierté pour les parents. Bravo à vous, jeunes Osmoyennes et Osmoyens.

En partant de la gauche :

Axelle FOUREAU (BAC ES)  
Morgane GIRARD (BAC ES)  
Jordan MOREAU (BAC L)  
Cédric TARLE (BAC S)



### ➤ Réussite sportive en gymnastique

Sportive émérite, Alyssia FOUREAU s'est distinguée dans la compétition de gymnastique en 2016. Son entraîneur a souhaité lui rendre un sympathique hommage.

L'équipe Municipale te souhaite bonne chance pour la suite. Nous sommes certains que ton parcours sportif sera encore long et tes efforts récompensés. Toutes nos sincères félicitations.

**UNION SPORTIVE DES YVELINES**  
**GYMNASTIQUE**

Site internet du club : [club.quomodo.com/usygm/](http://club.quomodo.com/usygm/)  
Blog : [usygm.skyrock.com](http://usygm.skyrock.com)

Le dimanche 5 Juin 2016, après une excellente saison, la jeune Osmoyenne Alyssia FOUREAU est devenue, **Championne Nationale en individuelle** dans la catégorie N5 11-15 ANS, lors des finales nationales UFOLEP, qui se déroulaient à CHEVILLY-LARUE.

Ce titre est la consécration pour cette jeune fille, de plusieurs années d'entraînements acharnés dans son club de l'USY GYM, pour atteindre l'excellence. Ce même jour, pour clôturer la saison, son équipe obtient également une belle médaille de bronze.

Un grand bravo à Alyssia d'avoir fait briller notre petite commune à travers ses belles prouesses.





## UN PEU DE NOTRE PASSÉ

Continuons de découvrir le passé de notre commune avec les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> registres (1898/1930).



### 5<sup>ème</sup> registre : 1898/1919

Dans sa **séance du 9 mars 1901**, le Conseil Municipal accepte de porter à son budget, à partir de 1902, le crédit nécessaire pour aider les femmes en couches nécessiteuses, soit 9 francs.

C'est en effet le Conseil Général qui proposait de mettre en place un service d'aide en donnant aux femmes accouchant à domicile :

- des soins gratuits du médecin ou de la sage-femme,
- les médicaments,
- un trousseau de maternité,
- une layette.

Dans une **séance du 24 août 1903**, le Conseil Municipal accepte « le don fait à la commune d'Osmoy par Mme DESEIEUX Eulalie veuve HUAUX, d'un vieux mur et de son emplacement. »

Lors de sa **séance du 17 avril 1904**, le Conseil Municipal a adressé ses remerciements à la famille du Baron DARD, ancien Maire, qui a fait don à la commune d'une somme de 500 francs pour servir à la construction d'une couverture du lavoir situé en bas d'Osmoy. « Le Conseil, à l'unanimité, prie M. le Maire d'adresser, en son nom, les plus vifs remerciements aux donateurs, leur exprime sa sincère reconnaissance pour leurs libéralités et décide qu'une inscription apposée à la mairie consacrera le nom des bienfaiteurs. »



Dans une **séance du 28 avril 1904**, le Conseil Municipal demande à M. le Préfet l'autorisation pour la commune d'acquérir, à l'amiable, une bande supplémentaire de terrain destinée à l'agrandissement de la cour de récréation et à augmenter la distance comprise entre les water-closets et le puits de l'école.

Dans sa **séance du 17 avril 1905**, le Conseil Municipal demande le déclassement du ruisseau de Perreuse attendu que ledit ruisseau est à sec pendant dix mois au moins de l'année. Il doit être ensuite classé en « ru ».

Dans sa **séance du 17 février 1906**, le Conseil Municipal exprime le désir que l'administration remplace le cantonnier par une autre personne :

« Le Conseil Municipal considérant que M. BOULLAND, cantonnier sur le chemin de grande communication n° 130 est natif de la commune voisine, que de ce chef il est exposé à de nombreuses rencontres de personnes de sa connaissance ce qui lui est produit des pertes de temps préjudiciables au bon entretien des routes,

que si, d'autre part, M. BOULLAND était placé dans une région où il serait moins connu des habitants, il est présumable qu'il montrerait plus d'activité dans l'exercice de sa profession.

Exprime le désir que l'administration veuille bien remplacer M. BOULLAND tout en faisant la réserve que la nouvelle situation qui lui serait offerte ne soit pas défavorable à l'intéressé chargé d'une nombreuse famille. »



Dans une **séance du 12 septembre 1910**, le Conseil Municipal décide que la direction de l'école mixte d'Osmoy devra être confiée à une institutrice selon la loi du 30 octobre 1886.

« Cette demande a été motivée par la crainte que les fonctions de secrétaire de la Mairie qui étaient confiées à l'instituteur, ne puissent être remplies convenablement par une femme.

Mais il résulte de l'ensemble d'autres communes où le secrétariat de la mairie est confié à l'institutrice que cette crainte n'était pas fondée. D'autre part, il est reconnu que les femmes ont plus d'aptitudes que les hommes pour la conduite et l'instruction des jeunes enfants. »

Dans sa **séance du 1<sup>er</sup> octobre 1911**, le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire un abonnement au téléphone.

« La ligne partirait du bureau d'Orgerus et aboutirait à Osmoy chez M. LE METAYER qui serait chargé d'en assurer le service. Un appareil mural serait posé dans sa boutique d'épicerie. L'administration des téléphones construirait les deux premiers kilomètres de la ligne à ses frais. Elle mettrait gratuitement à la disposition de la commune les transmetteurs, récepteurs, sonnerie, générateurs d'électricité. La commune aura à verser à l'administration les frais d'établissement de la ligne au-delà des deux premiers kilomètres, sur une longueur estimée à 1 300 mètres. »



Dans une séance du 10 octobre 1912, le Maire expose la demande faite par une famille qui souhaite faire bâtir un caveau dans le cimetière d'Osmoy.

« Comme il n'y a pas de précédent, M. le Maire prie le Conseil Municipal de vouloir bien établir un tarif pour la durée des concessions.

Vu l'exposé de M. le Maire, le Conseil est d'avis d'établir pour les concessions à 15 ans le prix de 15 francs et 30 ans à 50 francs, avec faisabilité de reverser 50 francs pour obtenir la concession à perpétuité. »

Dans sa **séance du 23 juillet 1916**, le Conseil Municipal arrête l'emplacement comme atelier public de distillation.

« Arrête que l'emplacement comme atelier public de distillation sera le carrefour situé près du lavoir public d'Osmoy ; ces distillations auront lieu le lundi et mardi de six heures du matin à six heures du soir. »

## **6<sup>ème</sup> registre : 1920/1930**

**Ces registres qui suivent datent de moins de 100 ans, aucun nom ne pourra être indiqué.**

Dans sa **séance du 11 février 1920**, le Conseil Municipal accepte le don fait par une osmoyenne d'un terrain de 3 ares et 44 centiares sis au Moutier, pour y créer une petite place publique où des tilleuls devront y être plantés et taillés chaque année. Clauses acceptées également par le Conseil.

Il s'agit de la place actuelle dite « des Tilleuls », devant l'église.



Dans une **séance du 5 novembre 1922**, le Maire expose au Conseil Municipal que « la Société Agricole d'Electricité installe la lumière et la force motrice dans la commune, qu'il serait utile d'en profiter pour l'éclairage du service communal. »

Dans cette même séance, le Conseil Municipal autorise cette même société à construire un transformateur électrique à l'emplacement de l'ancienne mare située à l'angle de l'ancien chemin rural n° 13.



Toujours dans la même séance, le Conseil Municipal décide de passer commande à la société précitée « de cinq lampes, à un prix unitaire de 170 francs par lampe. Le prix total de l'installation sera augmenté du prix forfaitaire de 300 francs représentant les frais d'amener du courant à l'interrupteur communal. La société fera l'installation des dites lampes sur les voies publiques, carrefours et promenades, partout où il plaira à la commune d'en placer. »

Dans sa **séance du 2 septembre 1925**, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière au Département pour les réparations urgentes de l'église : l'une en maçonnerie, l'autre en couverture en ardoises, pour une dépense totale s'élevant à 1 125 francs.

Dans une séance du **12 septembre 1926**, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière au Préfet pour la construction d'un monument aux morts, d'un montant de 2 398 francs, pour lequel la commune ne peut investir que 500 francs selon l'état de son budget.



Dans sa **séance du 22 janvier 1927**, le Conseil Municipal donne un avis « négatif » sur la proposition du Sous-Préfet de Rambouillet de créer une organisation dans les communes d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs d'une école intercommunale.

## MOMENTS DE DÉTENTE

### Les mots à découvrir sur le thème de Noël

Glacée ou brûlée, on l'apprécie sous toutes formes	B			H				
Elles sont bonnes quand on leur fait un don		E			R			S
On l'aime pailletée pour recevoir au réveillon		A	P					
Il y a lieu de s'y mettre... après les fêtes !		É			M			
Il faut se mettre sur son 31 pour l'être	É			G				T
Tradition chrétienne qui faisait, jadis, patienter jusqu'à la messe		E		L			É	
Petits êtres volants de la mythologie nordique			F		S			
Les enfants le sont toujours avant Noël	I		P			I		T
On la met « petite » pour avoir chaud		A			E			
Peut faire partie du plateau de fruits de mer	L			G				T
Du nom de sa couleur, jadis, c'était un cadeau de Noël		R			G			
L'essence même de Noël	N				V			É
Traditionnelle à Noël, elle n'est pas si sottre que son nom		I		D				
La précédente doit l'être pour cuire	E		F				N	E
Cercle de lumière entourant la tête des saints	N				B			
Quand il joue, la messe est tellement plus jolie			G			E		
A éviter pour avoir toute sa tête		N		V			M	T
On la fait aux enfants avec des contes de Noël			C			R		





## Pour les enfants

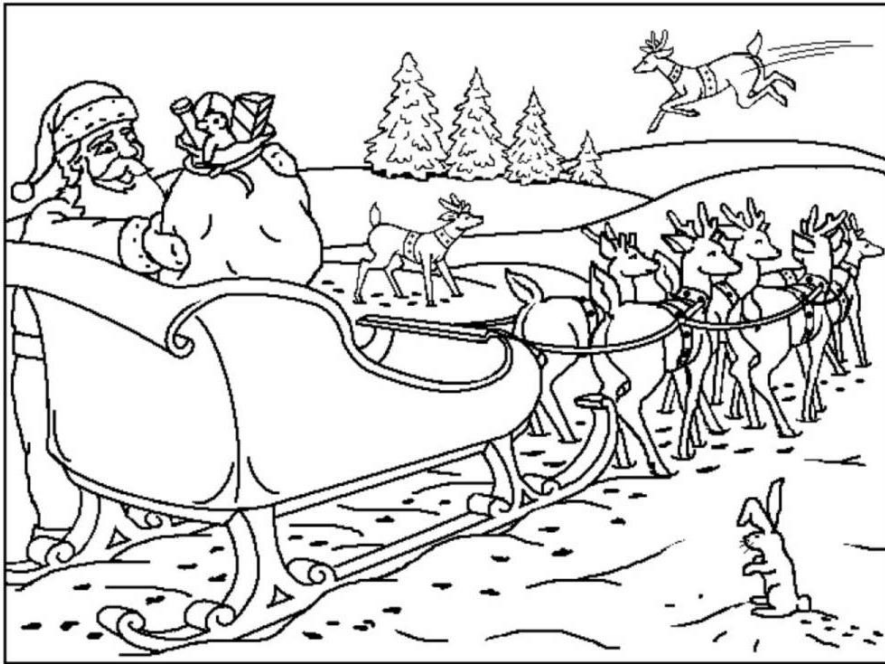
Munis-toi d'un crayon et observe attentivement le tableau ci-après pour y retrouver les mots de la liste sur le thème de Noël.

- |       |          |
|-------|----------|
| ANE   | CRECHE   |
| FEU   | BOUGIES  |
| NOEL  | NICOLAS  |
| NUIT  | SANTONS  |
| AVENT | LUMIERE  |
| HIVER | DECEMBRE |
| JOURS |          |

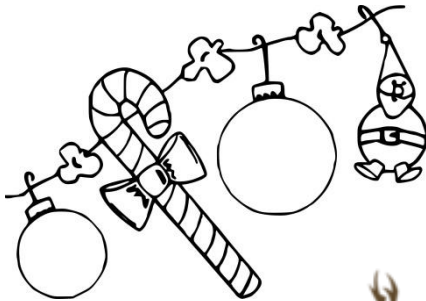


Trouve les 7 différences entre ces deux dessins.





JOYEUX NOËL





## COTÉ CUISINE

A déguster avec un bon café ou un thé, entre amis, devant la cheminée...

Ces petits « bredele » alsaciens se conservent parfaitement dans une boîte en fer.

### Etoiles à la cannelle (ou Zemtsterne)

35 mn de préparation, 3 heures de repos, 10 minutes de cuisson

#### Pour la pâte

- 250 gr. de sucre glace
- 250 gr. d'amandes en poudre
- 2 c. à café de cannelle en poudre
- 2 blancs d'œufs

#### Pour le glaçage

- 1 blanc d'œuf
- 160 gr. de sucre glace



- Malaxer 250 gr. de sucre glace, 2 c. à café de cannelle en poudre, 250 gr. d'amandes en poudre et les 2 blancs d'œufs jusqu'à obtenir une pâte homogène. La réserver au frais pendant 1 heure.
- Préparer le glaçage en battant à la fourchette 160 gr. de sucre glace et 1 blanc d'œuf.
- Etaler la pâte sur environ 1 cm d'épaisseur sur une surface farinée.
- A l'aide d'emportes pièces (formes étoiles ou autre), découper la pâte et disposer les bredeles sur une plaque allant au four (sur une feuille de papier cuisson).
- Napper chaque petit gâteau d'une fine couche de glaçage (à l'aide d'un couteur ou d'un pinceau) et laisser sécher environ 2 heures à température ambiante (à l'abri des courants d'air).
- Préchauffer le four à 170° (thermostat 5 / 6) et enfourner la plaque durant 10 minutes.
- Laisser refroidir les bredele de Noël avant de les conserver dans une boîte en fer.

### Demi-Lunes (ou Vanille Kipferl)

40 mn de préparation, 1 heure de repos, 10 à 15 minutes de cuisson

- 250 gr. de farine
- 2 jaunes d'œufs
- 200 gr. de beurre pommade
- 100 gr. de d'amandes en poudre
- 80 gr. de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- Sucre glace pour la décoration



- A l'aide d'un fouet, mélanger les 2 jaunes d'œufs, 80 gr. de sucre en poudre et le sachet de sucre vanillé.
- Séparément, mélanger 250 gr. de farine et 200 gr. de beurre pommade jusqu'à obtention d'une masse sableuse. Incorporer le mélange précédent (jaunes d'œufs et sucre) ainsi que 100 gr. de poudre d'amandes. Pétrir la pâte jusqu'à obtention d'une pâte homogène.
- Réserver cette pâte au frais pendant 1 heure.
- Préchauffer le four à 180° (thermostat 6).
- Former des petites boudins et recourber les en forme de croissant.
- Les placer sur une plaque allant au four recouverte d'un papier cuisson et enfourner à 180° pendant 10 à 15 minutes.
- A la sortie du four, saupoudrer de sucre glace et laisser refroidir les bredele de Noël avant de les conserver dans une boîte en fer.



## ÉTAT-CIVIL

---

### ➤ NAISSANCES

✧ DALLEAU Norah (le 20/09/2016)

### ➤ MARIAGES

✧ MASSOT Ludovic et CARAVATI Amélie (le 10/09/2016)



## AGENDA – DATES À RETENIR

---

### ➤ Présentation des vœux du Maire et accueil des nouveaux arrivants :

**Samedi 14 janvier 2017 à 15h00** dans la salle polyvalente.



## ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE

---

### ➤ Cérémonie du 11 novembre 2016

La municipalité remercie les habitants qui ont participé à la cérémonie du 11 novembre 2016. Un rayon de soleil était de la partie pour le plus grand plaisir de tous.







## ➤ Halloween



Impressionnante imagination des osmoyens.  
Bravo pour ces décors vraiment irréels !



La Mairie souhaite remercier vivement les habitants d'OSMOY qui ont copieusement gâté les petits monstres d'halloween qui ont sonné à leur porte. Les enfants étaient ravis de tous ces bonbons et gourmandises.

Merci également aux adultes qui ont accompagné les enfants. Le port d'un gilet jaune fluo ou même d'une simple lampe torche pourrait être une bonne idée, pour l'année prochaine, afin de traverser le village en toute sécurité.



## **PETITES ANNONCES**

**Cette rubrique est la VÔTRE.** Vous pouvez passer une petite annonce par le biais de l'**Infosmoy**.

C'est justement ce qu'à fait la jeune Alexandra et le Comité de rédaction est heureux de pouvoir lui donner un petit coup de main.

« Jeune fille de 16 ans, habitant OSMOY, je propose mes services en baby-sitting ou aide aux devoirs des enfants.

Disponible le mercredi après-midi à partir de 15h30 et du vendredi soir au samedi soir, n'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez faire garder vos enfants.

Je peux également être disponible pendant les vacances scolaires.

Vous ne serez pas déçus de ma prestation et de mon sérieux. »

**Alexandra FOUREAU**

**(06.79.05.42.41 – alexandra.foureau@live.fr)**

*La municipalité n'est pas tenue pour responsable des suites réservées aux petites annonces ni en cas de litige entre les parties.*



## PENSE-BÊTE

### ➤ Offices religieux

- ✧ **Eglise St Cloud** : messe à 9h30 le 3<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois d'octobre à mars.
- ✧ **Chapelle Notre Dame de la Pitié** : pèlerinage en septembre.

Pour toute démarche religieuse, s'adresser à la Paroisse de SEPTEUIL :

- ✧ Père VU-THE-KY (14 place de l'Eglise 78790 SEPTEUIL ☎ 01.30.93.40.46)



### ➤ Ramassage des déchets verts (à sortir la veille uniquement)

- ✧ Tous les lundis : **du lundi 3 avril au lundi 18 décembre 2017**

Le retrait des sacs « déchets verts » se fait à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels rappelés à la fin de votre **Infosmoy**.

### ➤ Ramassage des ordures ménagères et recyclables

- ✧ **Tous les vendredis**

### ➤ Ramassage des encombrants

- ✧ **Le vendredi 5 mai 2017**
- ✧ **Le jeudi 23 novembre 2017**

### ➤ Déchèterie de Garancières, de Boutigny-Prouais, Houdan et Méré

Nous vous rappelons que vous pouvez avoir accès aux déchèteries aux jours et heures suivants, sur **présentation impérative d'une carte délivrée gratuitement par votre Mairie et de votre carte d'identité** : (<http://www.sieed.fr>)

<b>DECHETERIE DE BOUTIGNY - PROUAIS - 28410</b> Lieu dit Les Jons - Au croisement RD 305 - RD 101	&	<b>DECHETERIE DE HOUDAN - 78550</b> Route d'Anet - Voie communale n°2
<b>DECHETERIE DE GARANCIERES - 78890</b> 29 bis rue de la Gare - Parking d'Intermarché	&	<b>DECHETERIE DE MERE - 78490</b> Chemin rural n°11 - Route de la Bardelle Derrière la gare - Direction Vicq
<b>LUNDI</b> : FERMETURE <b>MARDI</b> : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h MERCREDI - JEUDI : fermée <b>VENDREDI</b> : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h <b>SAMEDI</b> : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h <b>DIMANCHE</b> : 9h - 13h		<b>LUNDI</b> : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h <b>MARDI</b> : FERMETURE MERCREDI - JEUDI : fermée <b>VENDREDI</b> : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h <b>SAMEDI</b> : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h <b>DIMANCHE</b> : 9h - 13h

### ➤ Recensement des jeunes

Les jeunes doivent venir se faire recenser à la Mairie au plus tard un mois après leur **16<sup>ème</sup> anniversaire**, et fournir les pièces suivantes :

- ✧ Carte nationale d'identité
- ✧ Justificatif de domicile
- ✧ Livret de famille



## RÉSULTATS DES JEUX

### Les mots à découvrir sur le thème de Noël



Glacée ou brûlée, on l'apprécie sous toutes formes	B	Û	C	H	E					
Elles sont bonnes quand on leur fait un don	O	E	U	V	R	E	S			
On l'aime pailletée pour recevoir au réveillon	N	A	P	P	E					
Il y a lieu de s'y mettre... après les fêtes !	R	É	G	I	M	E				
Il faut se mettre sur son 31 pour l'être	É	L	É	G	A	N	T			
Tradition chrétienne qui faisait, jadis, patienter jusqu'à la messe	V	E	I	L	L	É	E			
Petits êtres volants de la mythologie nordique	E	L	F	E	S					
Les enfants le sont toujours avant Noël	I	M	P	A	T	I	E	N	T	S
On la met « petite » pour avoir chaud	L	A	I	N	E					
Peut faire partie du plateau de fruits de mer	L	A	N	G	O	U	S	T	E	
Du nom de sa couleur, jadis, c'était un cadeau de Noël	O	R	A	N	G	E				
L'essence même de Noël	N	A	T	I	V	I	T	É		
Traditionnelle à Noël, elle n'est pas si sottise que son nom	D	I	N	D	E					
La précédente doit l'être pour cuire	E	N	F	O	U	R	N	É	E	
Cercle de lumière entourant la tête des saints	N	I	M	B	E					
Quand il joue, la messe est tellement plus jolie	O	R	G	U	E					
A éviter pour avoir toute sa tête	È	N	I	V	R	E	M	E	N	T
On la fait aux enfants avec des contes de Noël	L	E	C	T	U	R	E			



### Pour les enfants

ANE  
 FEU  
 NOEL  
 NUIT  
 AVENT  
 HIVER  
 JOURS  
 CRECHE  
 BOUGIES  
 NICOLAS  
 SANTONS  
 LUMIERE  
 DECEMBRE



Les 7 différences.





## COMITÉ DE REDACTION

---



Pour toute proposition de sujet ou demande d'information, vous pouvez contacter le Comité de Rédaction en déposant une enveloppe à son attention en Mairie ou en écrivant à [Infocom.osmoy78@gmail.com](mailto:Infocom.osmoy78@gmail.com)



### Horaires d'ouverture de la Mairie au public et coordonnées :

- Le mercredi de 14h00 à 18h30
- Le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Téléphone : 01.34.87.23.67

Fax : 01.34.87.27.49

Mail : [mairie.d.osmoy@wanadoo.fr](mailto:mairie.d.osmoy@wanadoo.fr)



### Rappel :

L'[Infosmoy](mailto:Infocom.osmoy78@gmail.com) peut vous être adressé par mail. Pour cela, il suffit de le demander à :

[Infocom.osmoy78@gmail.com](mailto:Infocom.osmoy78@gmail.com), en laissant votre nom, adresse et adresse mail.

Réalisé par **Réjane SIMONEAU**, imprimé et assemblé en Mairie,  
[infocom.osmoy78@gmail.com](mailto:infocom.osmoy78@gmail.com)

*Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.*